

MAIRIE DE MELLES – 31440

Compte rendu de la réunion du 5 AVRIL 2014.

L'an deux mille quatorze, le 5 AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de MELLES s'est réuni salle de la mairie, après convocation légale.

Etaient présents : André Rigoni, Amiel Gérard, Ayrat Annie, Camus Sylvain, Dejuan Jean-Guy, Desplan Jean-Michel, Desplan Henri, Dillinger André, Laborde Jean-Damien, Pavan Jacques, Sague Cédric, Trey Alain .

Etaient excusés :

Le Maire sortant, André RIGONI donne lecture de la liste des conseillers élus lors de l'élection du 23 et 30 MARS 2014.

Nom Prénom	Nombre de voix
AMIEL GERARD	81
AYRAL ANNIE	82
CAMUS SYLVAIN	84
DEJUAN JEAN GUY	82
DESPLAN JEANMICHEL	96
DESPLAN HENRI	86
DILLINGER ANDRE	87
LABORDE JEAN DAMIEN	83
PAVAN JACQUES	84
SAGUE CEDRIC	91
TREY ALAIN	87

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur André Dillinger est désigné Secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire

Monsieur AMIEL GERARD prend la présidence pour l'élection du Maire
Avant l'élection Monsieur AMIEL donne lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du code électoral .

Après lecture Monsieur Amiel demande quels sont les candidats :

Madame ANNIE AYRAL se déclare candidate.

Le vote se fait à bulletin secret.

Monsieur AMIEL procède au dépouillement des bulletins :

Nombres de votants : 11

Nombres de bulletins : 11
Nombres de bulletins blancs ou nuls : 0
Madame AYRAL : 11 VOIX

Madame AYRAL, ayant obtenu la majorité absolue, est élue Maire.

La Maire ANNIE AYRAL prend la présidence de la séance et s'adresse aux membres du Conseil Municipal :

Mes chers Amis

Je vous remercie de votre confiance

Le travail d'un conseil municipal est d'abord et avant tout un travail d'équipe où tous les élus doivent participer, débattre et décider.

Cet esprit d'équipe qui nous a animé pendant toute la période préélectorale devra être le même durant ces 6 années.

Nous nous devons de reconstituer une équipe soudée pour le bien du village et cela n'empêche pas les débats et les échanges sur les décisions à prendre.

Les responsabilités qui nous incombent, sont de plus en plus importantes.

Nous devons tout au long de ces 6 prochaines années faire des choix, nous en avons définis certains dans notre programme, d'autres priorités se feront certainement jour tout au long de ces 6 années.

L'esprit de solidarité doit être sans faille lorsque les décisions sont prises.

Nous allons devoir dans les 15 jours qui arrivent, débattre sur le budget 2014, cela constitue l'acte majeur de la vie d'une commune.

Les dépenses et les recettes pour l'année à venir, je souhaite que ce premier débat apporte beaucoup aux nouveaux élus qui sont autour de cette table.

ETRE ELU, c'est aussi communiquer, l'information est une priorité pour notre équipe, la transparence, l'équité doivent être les qualités premières d'un élu, ne jamais perdre de vue l'intérêt collectif avant toute décision.

Nous allons lors de ce mandat informer la population par l'affichage, par notre bulletin municipal et par l'activation d'un site internet existant déjà mais inactif jusqu'à ce jour ...

Pour conclure, sachez que je serai à l'écoute tout au long de ce mandat, tout en étant au service de tous dans l'intérêt général de notre village .

En quelques mots : DIALOGUE... ECOUTE.. CONCERTATION

DE LA CLARTEDE LA TRANSPARENCE

DEMAIN EST CE QUE NOUS EN FERONS DANS LE RESPECT DES UNS ET DES AUTRES Un grand merci pour votre confiance."

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints à élire au sein du Conseil. La démographie de la population permet l'élection de 3 adjoints maximum (1 adjoint minimum). Jusqu'alors, il y en avait 3. Le Maire propose de conserver ce nombre. Le Conseil Municipal décide l'élection de 3 adjoints.

Objet : Election des adjoints

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints doit se faire sous les mêmes formes que celle du Maire. Les votes se feront donc à bulletin secret. Madame AYRAL fera le dépouillement.

Election du 1er adjoint

Le Maire demande quels sont les candidats : Monsieur Gérard AMIEL se déclare candidat.
Nombres de votants : 11

Nombres de bulletins : 11
 Nombres de bulletins blancs ou nuls : 0
 Monsieur AMIEL : 11 VOIX

Monsieur Gérard AMIEL, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1er adjoint.

Election du 2ème adjoint

Le Maire demande quels sont les candidats :
 Monsieur André DILLINGER et Monsieur Sylvain CAMUS se déclarent candidats.
 Nombres de votants : 11
 Nombres de bulletins : 11
 Nombres de bulletins blancs ou nuls : 0
 Monsieur DILLINGER : 6 voix
 Monsieur CAMUS : 5 voix

Monsieur DILLINGER, ayant obtenu la majorité , est élu 2ème adjoint.

Election du 3ème adjoint

Le Maire demande quels sont les candidats : Monsieur Jean-Michel DESPLAN se déclare candidat.
 Nombres de votants : 11
 Nombres de bulletins : 11
 Nombres de bulletins blancs ou nuls : 0
 Monsieur DESPLAN : 11 voix

Monsieur DESPLAN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3ème adjoint.

Le tableau du Conseil Municipal est donc fixé comme suit :

N° ORDRE	FONCTION	NOM Prénom	Date de Naissance	ADRESSE	Nombre de Voix	DATE ELECTIONS	PROFESSION
1	MAIRE	AYRAL ANNIE	05/05/1948	MELLES	82	23 MARS 30 MARS 2014.	Retraitée
2	1 ^{ER} ADJOINT	AMIEL GERARD		MELLES	81		Retraité
3	2eme ADJOINT	DILLINGER ANDRE		MELLES	87		Retraité
4	3EME ADJOINT	DESPLAN Jean- Michel		MELLES	96		Facteur
5	CONSEILLER MUNICIPAL	CAMUS SYLVAIN		MELLES	84		
6	CONSEILLER MUNICIPAL	DEJUAN Jean-Guy		MELLES	82		Peintre
7	CONSEILLER MUNICIPAL	DESPLAN Henri		MELLES	86		Retraité
8	CONSEILLER MUNICIPAL	LABORDE Jean- Damien		MELLES	83		Directeur CUMA
9	CONSEILLER MUNICIPAL	PAVAN JACQUES		MELLES	84		Agent Territorial
10	CONSEILLER MUNICIPAL	SAGUE CEDRIC		BOUTX	91		Eleveur
11	CONSEILLER MUNICIPAL	TREY ALAIN		TOULOUSE	87		Retraité E.N

Objet : Election des délégués au sein de la Communauté de Communes du canton de ST BEAT

Le Maire informe le Conseil que dans les structures intercommunales de la Communauté de Communes du canton de ST BEAT,

nous avons un seul siège à la CC , le maire siégeant avec son conseiller communautaire suppléant , le premier adjoint soit Monsieur GERARD AMIEL

Questions diverses :

La Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 19 AVRIL 2014 à 16H30, et qu'il s'agira d' adopter :

- Le BUDGET PRIMITIF
- La MISE EN PLACE DES COMMISSIONS OBLIGATOIRES ET COMMISSIONS COMMUNALES ou SIEGERONT DES ELUS ET DES NON ELUS DANS LES COMMISSIONS EXTRA COMMUNALES .
- Le VOTE DES INDEMNITES DES ELUS
- Les DELEGATIONS AU MAIRE PAR LE CM

Madame le Maire remercie Monsieur RIGONI , maire sortant après 42 ans de gestion communale .

L'assemblée est conviée au pot de l'amitié dans la salle des Fêtes....